

démocratie

Mensuel publié par le MOC-CIEP pour promouvoir la réflexion critique et les débats de société

| Février 2023 | N° 2

ÉCONOMIE



Démondialisation : impasse ou nécessité ?

Plus que jamais avec la pandémie que nous venons de subir à l'échelle mondiale et dans le contexte de l'entrelacement de crises écologiques, économiques et démocratiques sans précédent, il paraît pertinent de parler de démondialisation. On pourrait la définir de manière générale comme un processus visant à réduire la dépendance d'un pays ou d'un ensemble de pays des chaînes de valeur mondialisées et donc à relocaliser des pans entiers de l'économie. Cette idée, qui circule depuis une vingtaine d'années dans le champ de la gauche, mais dont la droite peut aussi par moments se servir, semble aujourd'hui gagner des parties importantes du champ politique.

PAGE 6

UNION EUROPÉENNE

Détenir, trier, expulser, des valeurs européennes ?

La Belgique s'inscrit dans la dynamique et l'orientation générale du nouveau pacte européen sur l'asile et la migration à savoir : limiter les voies sûres et légales de migration, contrôler et trier aux frontières internes et externes de l'UE et expulser les personnes exilées. Cela en dépit du respect du droit international, des violences et de l'inefficacité de ce type de politiques.

PAGE 2

ALLEMAGNE

Affronter les inégalités sociales : un enjeu incontournable pour l'avenir

« La dignité humaine est intangible » dit le premier article de la Loi fondamentale allemande. Aujourd'hui, les inégalités socioéconomiques qui divisent l'Allemagne la menacent. Cet article fait le point sur le manque d'ambition politique pour plus d'équité outre-Rhin et *a contrario* les innovations côté syndical et société civile.

PAGE 11

INTERVIEW

« Il est urgent de mener un travail de sensibilisation sur les prisons »

Faire de l'ancienne prison de Forest un musée, c'est le projet de l'asbl 9 m2 composé de citoyen·nes, acteur·rices associatif·ves et du monde de la justice. L'objectif est de proposer un outil pédagogique et un espace de réflexion sur l'enfermement et le système pénal. Ce type d'initiative a déjà vu le jour dans les murs de la prison de Tongres entre 2005 et 2008.

PAGE 14

Pacte européen sur la migration et l'asile

Détenir, trier, expulser, des valeurs européennes ?

> Cécile VANDERSTAPPEN (*)

Cinq ans après la crise migratoire de 2015, la Commission européenne a proposé un nouveau cadre aux politiques migratoires européennes. La Belgique s'inscrit dans la dynamique et l'orientation générale du pacte, à savoir : limiter les voies sûres et légales de migration, contrôler et trier aux frontières internes et externes de l'UE et expulser les personnes exilées. Cela en dépit du respect du droit international, des violences et de l'inefficacité de ce type de politiques. Éclairage sur les dimensions qui composent ce projet de pacte européen¹.

“ Le système actuel ne fonctionne plus. Or ces cinq dernières années, l'UE n'a pas été en mesure de le remettre en état. L'UE doit surmonter la situation de blocage actuelle et se montrer à la hauteur de la tâche. En présentant le nouveau pacte sur la migration et l'asile, la Commission propose des solutions européennes communes pour relever un défi européen. L'UE doit renoncer aux solutions ponctuelles et mettre en place un système de gestion de la migration prévisible et fiable². ”
(Commission européenne, le 23 septembre 2020)

La Commission européenne a présenté sa proposition de pacte européen sur la migration et l'asile le 23 septembre 2020. Le pacte n'est pas encore finalisé au début de l'année 2023 et est en cours de discussion au sein des États membres. Il sera considéré comme adopté à la fin du processus de négociations propre au niveau européen, soit le trilogue entre les trois institutions européennes clés que sont le Conseil, le Parlement et la Commission. Une fois celui-ci finalisé, les mesures législatives émanant du pacte devront être transposées dans les législations nationales des États membres.

Le pacte proposé par la Commission est complexe et très volumineux. Ses priorités et ses mesures ne sont pas neuves. Derrière l'objectif affiché par la Commission d'aboutir à une gestion prévisible et fiable des migrations, l'institution vise en réalité le renforcement des mesures destinées à freiner les arrivées, limiter l'accueil par le « filtrage et le tri » des personnes exilées et surtout augmenter leurs retours.

Margarítis Schinás, Vice-Président de la Commission européenne et commissaire en charge de la Promotion de notre mode de vie européen décrit le pacte comme une maison commune : « Nous avons bâti une structure à trois étages. Avec, d'abord,

une dimension externe beaucoup plus forte et des accords avec les pays d'origine et de transit, les obligeant à collaborer davantage et à favoriser le maintien de leurs ressortissants sur leur territoire. Deuxièmement, l'instauration d'un contrôle efficace aux frontières. Troisièmement, un mécanisme de solidarité permanente et efficace »³.

Une dimension externe plus forte

Commençons par le premier étage. Les partenariats avec les pays tiers seront au service de l'endigement des départs, mais aussi au service des retours. La Commission mentionne que le pacte utilisera les outils et instruments existants pour faciliter les retours et la réadmission. Des mesures favorables (comme l'élargissement des facilités de visas pour l'Europe) ou défavorables (restriction d'octroi des visas) seront permises et incluses dans le cadre de la révision du Code Visa en fonction de la coopération des pays tiers aux réadmissions. Frontex verra son mandat renforcé au service opérationnel des retours, mais aussi de la mise en œuvre des accords de réadmission. La Commission stipule que, dès le 1^{er} janvier 2021, les agents permanents de Frontex peuvent se déployer n'importe « quand et où » à la demande des États membres. Un poste de Coordinateur européen du

1. Cet article fait partie d'une étude plus large au sujet du pacte européen sur l'asile et la migration réalisée par le CNCD 11-11-11. Pour plus d'info : C. VANDERSTAPPEN, *Migration et asile : analyse du Pacte européen*, collection Point Sud, #22, études du CNCD 11-11-11, février 2022.

2. Commission européenne, « Une nouvelle approche en matière de migration : instaurer un climat de confiance et un nouvel équilibre entre responsabilité et solidarité », *Communiqué de presse de la Commission européenne*, 23 septembre 2020.

3. J.-P. STROOBANTS, « Margarítis Schinás : "Dire aux populistes que l'UE apporte des solutions migratoires" », *Le Monde*, 23 septembre 2020.

Composition du projet du pacte européen sur la migration et l'asile¹

Cinq propositions de réformes législatives :

- Proposition de règlement instaurant un filtrage des ressortissant-es de pays tiers aux frontières extérieures et un mécanisme indépendant de surveillance des frontières (règlement de filtrage/screening)
- Proposition modifiée de règlement établissant une procédure commune de protection internationale dans l'Union (APR)
- Proposition de règlement sur la gestion de l'asile et des migrations comprenant une réforme du système de Dublin basée sur la proposition de 2016 (RAMM)
- Proposition de règlement traitant des situations de crise et de force majeure (règlement relatif aux situations de crise)
- Proposition modifiée de règlement sur la création d'Eurodac (règlement Eurodac modifié)

Trois recommandations :

- Recommandation sur un mécanisme de l'UE pour la préparation et la gestion des crises (Plan d'action pour la préparation et la gestion des crises dans le domaine des migrations)
- Recommandation sur les voies légales de protection dans l'UE (Réinstallation, admission humanitaire et autres voies complémentaires)
- Recommandation sur la coopération entre les États membres concernant les opérations effectuées par des navires appartenant à des entités privées ou exploités par elles aux fins d'activités de recherche et de sauvetage (recommandation SAR)

Une proposition de lignes directrices :

- Orientations sur la mise en œuvre des règles de l'UE relatives à la définition et à la prévention de l'aide à l'entrée, au transit et aux séjours irréguliers (Orientations sur le paquet « Facilitateurs »)

Ces documents ont été complétés par trois autres initiatives fin 2020 et en 2021 :

- Plan d'action sur l'intégration et l'inclusion 2021-2027 (24 novembre 2020)
- Stratégie de l'UE en matière de retour volontaire et de réintégration (27 avril 2021)
- Stratégie de l'UE pour lutter contre la traite des êtres humains 2021-2025 (14 avril 2021).#

1. L'ensemble des documents présentés est disponible sur la page de la Commission européenne dédiée au Pacte sur la migration et l'asile : https://ec.europa.eu/info/publications/migration-and-asylum-package-new-pact-migration-and-asylum-documents-adopted-23-september-2020_en

4. Commission européenne, « La stratégie de l'UE en matière de retour volontaire et de réintégration », *Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil*, 27 avril 2021.

5. Eu's facility for refugees in Turkey, EU regional Trust Fund in response to the Syrian crisis, Emergency Transit Mechanisms in Niger and Rwanda et EU Trust Fund Africa.

6. ou appréhendées sur le territoire alors qu'elles avaient éludé le contrôle systématique aux frontières extérieures européennes.

7. L'UE n'a pas établi de liste de pays d'origine sûre mais certains États membres comme la Belgique en possèdent une.

retour sera même créé pour animer un réseau de coordinateur-rices nationaux-ales des retours. En 2021, la Commission a publié une nouvelle *stratégie sur les retours volontaires et la réintégration*⁴ au départ de l'Europe, mais aussi des pays tiers vers les pays d'origine (le projet d'une liste européenne des pays d'origine sûrs refait surface en vue de faciliter les retours). L'institution continuera à soutenir les pays tiers pour l'accueil des réfugié-es sur leur territoire avec les instruments actuels⁵.

La Commission veut renforcer le sentiment de cohésion entre ses États membres et se muscle en conséquence pour satisfaire la demande récurrente de ceux-ci concernant l'éloignement des personnes exilées. Elle assigne les États tiers au seul rôle de partenaires facilitateurs du retour. Le retour est donc recherché avant même que les personnes exilées ne posent le pied sur le territoire européen; cela tout en fermant les yeux sur les cas de refoulements devenus systématiques et impunis.

Un contrôle renforcé aux frontières

Concernant le second étage, la Commission européenne propose aux 27 États membres un nouveau mécanisme de gestion des frontières.

« La Commission veut renforcer le sentiment de cohésion entre ses États membres et se muscle en conséquence pour satisfaire la demande récurrente de ceux-ci concernant l'éloignement des personnes exilées. »

Il repose sur la détention quasi systématique de toutes les personnes migrantes sans titre de séjour, dès leur arrivée aux frontières extérieures de l'Europe⁶ (douze semaines maximum). S'ensuit pour celles-ci un filtrage ou *screening* (cinq jours de tests de santé, d'identité/empreintes, de sécurité, de vulnérabilité et d'enregistrement de leurs données dans le système centralisé informatique EURODAC) en vue de les trier et les diriger vers une procédure d'asile express ou d'asile ordinaire, voire de retour. Aucun recours n'est possible quant au résultat du filtrage. Comment s'effectue la sélection? Les personnes dont le pays d'origine a un taux de reconnaissance de protection internationale (soit la part des décisions d'octroi d'une protection sur le nombre total de décisions) en moyenne en dessous de 20%⁷ et qui sont accusées de fraude ou d'abus au sujet de leur demande de protection ou qui représentent une menace pour

« Le Règlement de Dublin, qui a créé un déséquilibre et des situations absurdes, mine la solidarité entre les États membres. »

la sécurité seront dirigées directement vers une procédure d'asile express (douze semaines avec un seul recours possible et une possibilité d'allongement de ce temps dans certains cas jusqu'à huit mois)⁸.

Celles et ceux qui ne demandent pas l'asile à la frontière seront dirigés directement vers un mécanisme de retour. Enfin, les autres personnes migrantes seront dirigées vers une procédure d'asile dite ordinaire. Les familles avec enfants de moins de douze ans et les mineur·es non accompagnés seront exemptés de cette nouvelle procédure aux frontières (les personnes reconnues comme « vulnérables » après un entretien express individuel pendant le filtrage réintégreront la procédure ordinaire d'asile une fois leurs besoins spécifiques pris en compte). Ce filtrage sera effectué par un organe indépendant désigné par chaque État membre. Il sera appuyé par les agences européennes (Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne-FRA, Frontex, Bureau européen d'appui en matière d'asile-EASO). Pendant tout le temps du filtrage, les personnes migrantes seront considérées en zone de transit. Cette fiction de non-entrée signifie que l'UE considère qu'elles n'ont pas encore mis le pied juridiquement sur le territoire européen. Elles seront donc dans un *no man's land* jusqu'à ce que les résultats du filtrage décident si elles ont le droit d'entrée sur le territoire européen ou non.

Un mécanisme de solidarité flexible

Le troisième étage consiste en la mise en œuvre d'un mécanisme de solidarité intra-européenne obligatoire au service de l'accueil, mais également, et c'est en cela que réside la nouveauté, au service du retour. Dorénavant, les États européens auront la possibilité de choisir à la carte (contribution *solidaire flexible*) entre la relocalisation, le « parrainage » du retour des déboutés (avec choix de la nationalité visée pour *booster* les accords de réadmission⁹) ou de contribuer matériellement ou logistiquement à la dimension externe de la politique migratoire européenne. Ce mécanisme intra-européen de répartition « de la charge » serait actionné uniquement en cas « d'afflux massif », de « pression »¹⁰ aux frontières d'un État membre ou de besoins urgents de prise en charge à la suite d'une

opération de « recherche et sauvetage » en mer. Un *filet de sécurité* (assez complexe) est prévu si le mécanisme ne répond pas aux besoins de la situation d'urgence. Dans les autres cas, chaque État membre sera libre sur base volontaire d'accueillir ou non des demandeur·ses d'asile via les mécanismes de relocalisation¹¹ et de réinstallation. La Commission propose une clé de répartition des contributions dites « solidaires » par pays basée sur le PIB et la taille de la population. Elle informe également que les États « solidaires » recevront du budget européen 10.000 euros par personne adulte accueillie et 12.000 euros si elle est mineure.

Le Règlement de Dublin, qui a créé un déséquilibre et des situations absurdes, mine la solidarité entre les États membres. Sa modification annoncée par la présidente de la Commission européenne n'en est pas une. La Commission propose désormais un mécanisme RAMM (Regulation on asylum and migration management) qui élargit certes les critères permettant d'identifier le premier pays responsable de la demande d'asile (dorénavant, le regroupement familial ou un lien antécédent avec un pays européen seront également pris en compte), mais dans le doute, le premier pays d'entrée reste responsable de la demande.

8. En cas de « crise », des dérogations au futur Règlement « procédures » seraient autorisées à la frontière : la procédure de filtrage à la frontière deviendrait obligatoire pour les personnes originaires de pays où le taux de protection est inférieur à 75 %. La durée de la procédure (pour l'asile et le retour) et donc de détention pourrait être portée à 20 semaines. Voir l'analyse du Ciré « Le nouveau Pacte européen sur la migration et l'asile : Ou comment la Commission européenne succombe aux États membres "anti-migrants" », octobre 2020.

9. Si la personne n'a pas pu être expulsée après huit semaines (quatre semaines en situation de « crise ») c'est l'État qui a subventionné son retour qui devient responsable de finaliser l'expulsion depuis son territoire.

10. C'est la Commission, avec l'aide de Frontex et à la demande d'un État membre, qui détermine si un État membre est « sous pression » ou en « crise » migratoire. Si l'État est reconnu comme tel, il pourra bénéficier de la solidarité intra européenne (partage de l'accueil et facilitation au retour).

11. La Commission propose de mettre en place un groupe de pays (*pool solidarity*) se déclarant disposés à accueillir en cas de besoin, un peu à l'image des pays signataires de la Déclaration de Malte.

Les mises en oeuvre informelles du pacte européen montrent déjà les conséquences néfastes sur les droits des personnes exilées.



Conclusion

L'Union européenne tente de garder ses États membres autour de la table européenne en proposant un système de solidarité à la carte (choix entre l'accueil ou l'aide au retour), mais la réforme du règlement de Dublin tant attendue visant l'harmonisation des règles d'accès à l'asile et la répartition équitable, prévisible et durable de l'accueil patine.

La secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, Nicole de Moor, a annoncé que l'ensemble du pacte serait adopté sous présidence belge de l'Union européenne début 2024. Cela semble pourtant com-

promis vu le manque de consensus entre les États membres. On pourrait se réjouir de ce blocage si l'on ne constatait pas déjà la mise en œuvre du pacte, de façon informelle par certains États membres, et de ses conséquences néfastes sur les droits des personnes exilées. Le multilatéralisme est donc bel et bien nécessaire sur les questions migratoires, mais il doit être porté par une vision commune, celle d'un autre pacte UE au service de la justice migratoire. #

(*) **Chargée de projets justice migratoire**
au CNCD-11.11.11

Les pays du Sud : les grands absents des négociations du pacte UE

Le pacte se négocie officiellement entre États européens (avec des consultations pour avis d'instances internationales telles que l'Organisation internationale pour les Migrations et le Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés). Les pays du Sud sont quant à eux sollicités par l'UE et ses États membres dans des espaces de dialogue qui sont informels et opaques tels les processus de Rabat ou de Khartoum. La stratégie bilatérale (un État du Sud négocie avec un État du Nord) est aussi utilisée en ce qui concerne la signature d'accords de réadmission.

Les pays du Sud sont pourtant indispensables à la mise en œuvre de la stratégie d'externalisation prônée par le pacte. Il est évident que sans leur collaboration en matière de politique de retour, il n'est pas possible de renvoyer les personnes déboutées hors du territoire européen, ce qui mènerait davantage à un encampement généralisé aux portes de l'Europe forteresse. Une fonction précise leur est donc imposée par l'UE et ses États membres au sein du Pacte européen. Ils devront, qu'ils le souhaitent ou non, jouer le rôle unique de facilitateur de la politique de retour et d'entrave aux départs depuis les pays d'origine. À cette fin, leur demande d'obtenir davantage de voies légales et sûres de migration sera conditionnée à leur contribution effective en matière d'externalisation. On retrouve cette même logique de chantage et de semblant de « partenariat » dans les accords de Cotonou (2000) où les États membres européens y conditionnaient l'octroi de facilités commerciales ou d'accès à l'APD (Aide publique au Développement) aux pays ACP (Afrique Caraïbes Pacifiques) à leur signature en matière de réadmission (article 13). Vu l'opposition des pays ACP à ce sujet, l'article 13 ne fut pas réellement appliqué. Cela se retrouve également – dans une moindre mesure – car l'article 13 a disparu du nouvel accord sous pression des pays ACP dans les accords post-Cotonou¹ (2021) où le volet de la « migration et de la mobilité » y est toujours perçu avant tout sous l'angle négatif² et fait dorénavant partie des six volets stratégiques prioritaires de coopération entre les États européens et ACP.

Outre la dénonciation du fait que les droits fondamentaux des populations du Sud seront directement atteints par les mesures répressives du pacte européen, les sociétés civiles des pays du Sud se battent pour que leurs représentant·es politiques cessent de jouer ce rôle unique de gendarme de l'Europe en s'asseyant sur les droits fondamentaux. Ils réclament de réels partenariats durables et équitables entre les pays européens et africains au service des populations. C'est le cas au Sénégal où le réseau Remidev (Réseau Migrations et Développement³) et d'autres acteurs de la société civile sensibilisent leurs compatriotes et interpellent les autorités sénégalaises sur leur rôle au sein des négociations autour des politiques migratoires afro-européennes. Leurs requêtes comprennent plus de transparence dans les budgets reçus par le Sénégal pour mettre en œuvre l'externalisation (qu'ils critiquent par ailleurs⁴) et la non-criminalisation des personnes exilées appréhendées sur les routes irrégulières de l'exil. Le Remidev réclame plus de possibilités de mobilité légales et sûres vers l'international et enfin plus de perspectives pour les jeunes au Sud comme au Nord en termes de débouchés professionnels. #

1. Commission européenne, « Conclusion des négociations post-Cotonou sur un nouvel accord de partenariat UE-Afrique-Caraïbes-pacifique », communiqué de presse, 15 avril 2021.

2. CONCORD, « Guide sur l'accord Post-Cotonou », Bruxelles, 2021 (p. 8).

3. Page Facebook du Remidev Congad.

4. La Cimade avec la participation du Remidev, Note d'analyse, *La mise en œuvre du fonds fiduciaire d'urgence au Mali*, Niger et Sénégal. Outil de développement ou de contrôle des migrations ? (France, Novembre 2020).



© Freddy de Pixabay

ÉCONOMIE

Démondialisation : impasse ou nécessité ?

> Fabio BRUSCHI et Pierre LEDECQ (*)

Plus que jamais avec la pandémie que nous venons de subir à l'échelle mondiale et dans le contexte de l'entrelacement de crises écologiques, économiques et démocratiques sans précédent, il paraît pertinent de parler de démondialisation. On pourrait la définir de manière générale comme un processus visant à réduire la dépendance d'un pays ou d'un ensemble de pays des chaînes de valeur mondialisées et donc à relocaliser des pans entiers de l'économie. Cette idée, qui circule depuis une vingtaine d'années dans le champ de la gauche, mais dont la droite peut aussi par moments se servir, semble aujourd'hui gagner des parties importantes du champ politique¹.

Le 20 mars 2020, juste après l'annonce du premier confinement, Willy Borsus, Vice-Président MR du gouvernement wallon déclare : « Il faut donner un maximum de racines à nos entreprises. C'est-à-dire reconstruire une chaîne de valeurs. Donc intégrer au maximum les étapes du processus de production sur notre territoire. En d'autres mots, relocaliser les activités en Europe ». Toujours en mars 2020, Emmanuel Macron annonce de manière similaire que « notre priorité, aujourd'hui, est de produire davantage en France ». Il ne faut certes pas exagérer l'importance de ces affirmations énoncées au moment le plus chaud de la crise sanitaire. Elles pourraient toutefois laisser penser que,

comme l'estime Arnaud Montebourg, ancien ministre français de l'Économie et l'un de ses principaux promoteurs dans le champ politique, « la démondialisation est en train de se réaliser »².

À chacun·e sa démondialisation

Le spectre des positions politiques depuis lesquelles une forme de démondialisation peut être défendue est très large :

- À la suite de Willy Borsus ou d'Emmanuel Macron, on peut vouloir relocaliser une partie des activités au nom d'un certain « retour aux sources » et de la « valorisation des terroirs » (par exemple le secteur agroalimentaire)

ou pour des raisons de santé publique (par exemple le secteur pharmaceutique), sans toucher le moins du monde au modèle de production capitaliste lui-même. Depuis ce point de vue, la relocalisation n'a pas de visée sociale ni même écologique et on pourrait même se demander si elle ne risque pas plutôt de se traduire par une « relocalisation » de conditions de travail, salariales et fiscales au rabais, visant à rendre le pays plus attractif pour les investisseurs.

- Dans la même direction d'une démondialisation qui ne rompt pas avec les mécanismes de base du capitalisme, se trouvent les propositions de l'extrême droite qui se concentre en particulier sur les supposés effets néfastes sur le plan culturel du « mondialisme »

« Selon les critiques de gauche de la démondialisation, une telle perspective revient à recoder un conflit entre capital et travail qui se déploie à l'échelle internationale comme un conflit entre pays ou régions. »

et de l'« idéologie mondialiste » (homogénéisation, grand remplacement...) et promeut davantage la lutte contre la libre circulation des personnes (au demeurant déjà fortement limitée dans le cadre de la mondialisation) que celle contre la libre circulation des capitaux et des marchandises.

- On peut aussi vouloir relier une reprise de contrôle sur certains secteurs stratégiques à une meilleure régulation du commerce international, de manière à promouvoir le travail décent et la transition juste, en Occident comme dans le reste du monde, notamment au travers d'une responsabilisation des entreprises, de traités internationaux plus contraignants et de la transformation d'institutions internationales de régulation comme l'ONU, l'OIT, l'OMC. Cette option, qui est peut-être la plus consensuelle à gauche, vise donc davantage à promouvoir une « autre » mondialisation que la démondialisation en tant que telle.

- Démondialiser, c'est encore aller plus loin dans le processus de contrôle des outils de production. Relocaliser signifie alors nationaliser les entreprises les plus importantes, en commençant par faire de la santé, de la culture, de l'éducation et de l'énergie, des biens communs, des sanctuaires, sur lesquels les lois du marché ne s'appliquent pas. C'est aussi défendre des politiques ambitieuses sur le plan de la justice sociale et fiscale, en protégeant le pays du dumping social et fiscal engendré par la concurrence internationale, et remettre radicalement en question la dépendance de l'économie et de l'État aux marchés financiers dérégulés.



Impasses et ressources d'une démondialisation de gauche

Cette dernière proposition visant une démondialisation radicale soucieuse de promouvoir l'émancipation économique des travailleur·ses et le pouvoir politique des citoyen·nes, ne manque pas de susciter le débat dans le champ de la gauche. Pour en comprendre la pertinence, il convient d'abord de se donner une idée des processus que recouvre le concept de mondialisation.

La mondialisation désigne le processus d'intégration des marchés à travers la libéralisation des échanges et la libre circulation des capitaux, des biens et services et, de fait dans une mesure bien moindre, des personnes et des technologies. Les deux conséquences principales de la mondialisation sont la mise en concurrence d'économies avec des niveaux salariaux et fiscaux différents et le renforcement du pouvoir actionnarial

exigeant, par la comparaison entre pays, des rentabilités toujours plus grandes—induisant une insistance obsessionnelle sur la compétitivité des entreprises. Son arme principale est la menace constante de délocalisations et de pertes d'emplois. Ces processus engendrent indirectement un accroissement de l'endettement des ménages et de l'État, le déploiement d'opérations spéculatives sur les dettes privées et publiques et des crises financières à répétition que les États, c'est-à-dire les contribuables, doivent ensuite essayer avec des coupes dans les dépenses en sécurité sociale et dans les services publics, ainsi que l'augmentation de la dette. Mentionnons aussi, parmi les effets de la mondialisation: la perte d'emprise démocratique sur une politique économique de plus en plus soumise aux impératifs des marchés financiers,

amenant une crise de légitimité de l'État et de la démocratie aux yeux des citoyen·nes; l'impact environnemental catastrophique de la circulation de marchandises à travers le monde et de la concurrence entre économies aux standards écologiques différents. Si l'on prend en compte tout cela, une proposition de gauche conséquente semble devoir se dessiner sans hésitation en faveur de la démondialisation.

C'est toutefois ici que le bât blesse. Selon les critiques de gauche de la démondialisation (qu'on qualifie habituellement d'« altermondialistes »), une telle perspective revient à recoder un conflit entre capital et travail qui se déploie à l'échelle internationale comme un conflit entre pays ou régions. Comme l'écrit l'économiste belge Reginald Savage, « ce renouveau du débat sur le protectionnisme—et en plus dans une variante plutôt nationale qu'européenne—ressemble fort au débat français de 1983 sur le tournant de la rigueur ou la sortie de l'Europe (conver-

Les Suds face à la démondialisation

Depuis la crise financière de 2008, les signes d'une volonté politique grandissante d'inverser (plus ou moins décisivement) le cours de la mondialisation se multiplient dans le monde occidental. La « mondialisation heureuse » a vécu, sous les chocs successifs de la désindustrialisation, de la perte de contrôle de domaines stratégiques (santé, énergie, alimentation), de la montée des préoccupations environnementales et des mutations technologiques. Qu'en est-il dans les pays du Sud ? Les pays émergents ont régulièrement été présentés comme les gagnants de la mondialisation, avec des taux de croissance de leur production et de leurs échanges nettement supérieurs à ceux de la zone euro-américaine. Des déclarations publiques dénonçant le patriotisme économique des pays occidentaux à l'OMC ont renforcé cette perception d'un Sud désormais plus favorable que le Nord à la poursuite de l'intégration économique mondiale.

La réalité est autrement plus contrastée. D'une part, la poussée économique du monde en développement est fortement concentrée dans la région de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, emmenée par la Chine. Les pays d'Amérique latine et d'Afrique ont globalement connu un processus de « reprimarisation » de leur économie ces 30 dernières années : leur croissance dépend de plus en plus des exportations agricoles et minières et ils fabriquent de moins en moins les produits transformés qu'ils consomment, au détriment donc de l'environnement et du travail décent. D'autre part, même dans les pays asiatiques ayant connu un boom de la production et des services qui a permis un élargissement accéléré des classes moyennes, des groupes sociaux non négligeables ont souffert de la libéralisation du commerce et de l'investissement, dans les zones rurales en particulier.

Des mouvements sociaux, intellectuels et politiques existent dès lors dans le « Sud global ». Ceux-ci critiquent la mondialisation telle qu'elle va. Si leurs références idéologiques sont diverses, deux grands courants se dégagent du côté des progressistes. Il y a tout d'abord ces acteurs pour lesquels la mondialisation néolibérale est problématique, car elle a retiré aux États du Sud les moyens d'intervenir stratégiquement en faveur du développement de la productivité nationale et donc de la conquête de positions plus avantageuses dans la division internationale du travail. Ils promeuvent le retour d'une souveraineté économique, défendent la possibilité de soutenir directement l'industrie nationale, de la protéger de la concurrence mondiale, d'assouplir les règles de la propriété intellectuelle, bref ils veulent modifier les règles de la mondialisation pour une insertion plus favorable de leurs économies dans les échanges mondiaux. Ils voient d'un bon œil les échanges Sud-Sud et les accords régionaux, car ils permettent potentiellement des échanges commerciaux moins asymétriques.

Il y a ensuite un ensemble de forces qui s'inscrivent dans une perspective de rupture vis-à-vis du capitalisme international. Dans cet espace radical, les organisations anti-impérialistes marxisantes sont désormais supplantées par les courants critiques du « développementalisme ». Ceux-ci s'articulent à la vivacité des luttes socio-environnementales et indigènes pour le contrôle des territoires et la défense des identités, contre les grands projets et l'accaparement commercial des ressources. En accord avec le concept de Buen Vivir, ils entendent refondre les rapports entre société humaine et environnement au départ d'un nouvel imaginaire, centré sur l'équilibre et le « prendre soin », à l'opposé d'une rationalité instrumentale tournée vers l'accumulation. Bref, une forme de décroissance adossée à la réhabilitation de valeurs et de vécus que la modernité occidentale a historiquement disqualifiés. À leur manière, ces deux courants prolongent et renouvellent la question postcoloniale non résolue de la participation souveraine, c'est-à-dire guidée par des priorités socioéconomiques internes, au sein du système mondial. #

François POLET, chercheur au CETRI

Pour aller plus loin : F. POLET, *La démondialisation est-elle l'affaire du Nord ?*, Centre tricontinental, 2022.

tie au néolibéralisme). Le projet néo-protectionniste s'apparente alors à une tentative renouvelée d'imposer un keynésianisme réindustrialisant d'abord dans un seul pays (même si susceptible d'être étendu à d'autres pays par effet d'entraînement). Même si ce n'est pas explicitement exprimé, ce projet croit pouvoir miser sur une alliance de classes de type néo-fordiste entre le salariat et les entrepreneurs (un capitalisme industriel national ou « patriote »), si nécessaire contre l'oligarchie financière mondialisée³. Sans aller jusqu'à

lui attribuer des intentions d'« alliance de classes », on peut néanmoins affirmer que le présupposé de la démondialisation de gauche est bien que la nation (ou un ensemble supranational de pays) constitue le seul espace au sein duquel il serait possible de transformer le rapport de forces actuel entre capital et travail en faveur de ce dernier. Ce qui semble impliquer que la solidarité de classe à l'échelle internationale devrait passer au second plan derrière la défense des travailleur-ses dans un pays ou une région.

Face à cette critique, les tenants de la démondialisation répondent que, loin de favoriser des alliances internationales entre travailleur-ses, c'est justement la mondialisation qui interdit, par la mise en concurrence généralisée des travailleur-ses, toute solidarité entre salarié-es à l'échelle internationale. Ainsi, selon Frédéric Lordon, philosophe et économiste français, « ce n'est que lorsque les salariats nationaux sont soustraits aux rapports antagoniques auxquels les voue le libre-échange inégal que

peuvent se déployer des solidarités transversales (transnationales), faisant alors prévaloir la grammaire classiste sur la grammaire nationaliste – en somme, respecter le “fait national” pourrait être le meilleur moyen de donner sa chance (internationale) au “fait de classe” salarial»⁴.

On pourrait alors dire que la question n'est pas tant de savoir si on est, dans l'absolu, pour ou contre la démondialisation, mais de savoir s'il peut exister une forme de démondialisation porteuse de solidarités à l'échelle internationale. C'est sur ce niveau qu'altermondialistes et «démondialistes» pourraient se rencontrer, pourvu que, comme le dit Savage, «on sort[e] du cadre de la définition d'un protectionnisme national autocentré de relance pour entrer dans le chantier beaucoup plus vaste et complexe du profilage d'un nouvel ordre monétaire et commercial international qui soit équitable et écologiquement soutenable»⁵. C'est une telle perspective que Thomas Piketty propose d'appeler «souverainisme universaliste». Ses deux principes fondamentaux sont les suivants: «[1] Chaque communauté politique doit pouvoir fixer des conditions à la poursuite des échanges avec le reste du monde, sans attendre l'accord unanime de ses partenaires. (...) [2] Il est cependant essentiel que cette forme de souverainisme se définisse à partir d'objectifs de type universaliste et internationaliste, c'est-à-dire en explicitant les critères de justice sociale, fiscale et en-

versalistes et internationalistes, ainsi que le type d'organisme international qui pourrait en résulter et les garantir.

La Belgique dans la mondialisation

Afin d'entamer ce travail, il est d'abord essentiel de cerner la place de la Belgique au sein de la mondialisation. La Belgique est une économie très ouverte. En raison de notre position géographique au centre de l'Europe et de nos infrastructures tant logistiques (ports, autoroutes, aéroports...) que politiques (siège de l'UE, de l'OTAN, d'institutions internationales, etc.), nous nous trouvons au carrefour de l'activité économique et politique mondiale. Selon une étude du Bureau fédéral du Plan, en 2010, les exportations ont généré, directement ou indirectement, 109,9 milliards d'euros de valeur ajoutée et mobilisé 1,32 million d'emplois (soit 32,5 % du PIB et 29,5 % de l'emploi total du pays)⁷. Selon la Banque mondiale, du point de vue de son «taux d'ouverture» (le rapport de l'ensemble des échanges extérieurs d'un pays à son PIB), la Belgique se situait en 2019 à la 14^e place dans le monde. Enfin, en Wallonie, en 2016, 31,4 % des emplois et 53,3 % du chiffre d'affaires total réalisé par le secteur privé dépendaient de 1.466 entreprises sous contrôle d'un actionnaire étranger, soit seulement 2 % des entreprises présentes

La Belgique est donc l'un des pays depuis lesquels il est le plus difficile de penser la démondialisation. Démondialiser à l'échelle de la Belgique entraînerait probablement le départ d'un certain nombre d'entreprises et donc la disparition des emplois qui en dépendent. Les initiatives de relocalisation qui pourtant existent, toutes salutaires qu'elles soient, semblent anecdotiques au regard du volume de richesses créées et exportées et de la dépendance par rapport aux marchés internationaux. D'autant que le regain du local, par exemple pendant la pandémie, semble n'avoir été qu'une forme de parenthèse, et ne paraît pas avoir suscité (ne serait-ce que pour des raisons de pouvoir d'achat) un désir de changement pérenne dans le mode de consommation des ménages, à l'échelle déjà si petite de la consommation alimentaire locale.

On peut toutefois aussi considérer que les restructurations et fermetures fréquentes dans des filiales d'entreprises multinationales que l'on a connues en Belgique ces dernières décennies démontrent que l'insertion de ces entreprises dans l'économie belge n'est en rien un gage de stabilité pour l'emploi, compte tenu de leur gestion soumise aux logiques de la financiarisation. Il en va de même pour leur impact sur les finances publiques étant donné leurs pratiques courantes pour échapper à l'impôt ou tout simplement les cadeaux fiscaux dont elles bénéficient. Ainsi, la démondialisation permettrait de mettre un frein aux politiques d'attractivité visant à attirer sur le sol national les investissements des firmes étrangères à travers des avantages fiscaux et la compression salariale. En relocalisant l'emploi et les centres de décision économique, la démondialisation pourrait aussi restaurer le pouvoir politique et syndical sur la sphère économique. La relocalisation des centres de décision économique permettrait enfin de rencontrer l'objectif de créer massivement des emplois visant à décarboner notre économie. Toutefois, étant donné l'ampleur du

« La question n'est pas tant de savoir si on est, dans l'absolu, pour ou contre la démondialisation, mais de savoir s'il peut exister une forme de démondialisation porteuse de solidarités à l'échelle internationale. »

vironnementale susceptibles de s'appliquer à tous les pays de la même façon»⁶.

Reste à définir les contenus, les modalités d'application, les alliés et adversaires (à l'échelle internationale comme au sein d'un pays) de ces objectifs uni-

sur ce territoire⁸. Nous sommes par ailleurs particulièrement imbriqués dans la chaîne de valeur mondiale, ne pouvant pas compter sur des ressources naturelles ou sur une grande quantité de terres à cultiver.

défi, notamment pour un pays comme la Belgique, une telle politique devrait être envisagée de manière globale, en identifiant tous les niveaux d'intervention nécessaires et en anticipant dans la mesure du possible leurs impacts potentiels.

La perspective de la démondialisation semble donc poser de bonnes questions, mais l'ampleur de la tâche

peut se révéler paralysante. En tout état de cause, poser la question du modèle de production dominant et de sa dépendance par rapport à une certaine structuration des rapports économiques à l'échelle internationale semble indispensable dans un processus d'éducation permanente. Réduire la question de la démondialisation à un processus de repli sur soi est la meil-

leure manière pour le capitalisme de faire triompher l'idée de la main invisible du marché mondial. #

(*) Formateurs FEC

Quelques propositions pour la démondialisation

Afin de commencer à envisager la démondialisation à l'échelle qu'elle mérite, il nous semble utile, à titre indicatif, de repartir d'une série de propositions concrètes que nous reprenons librement à Aurélien Bernier, essayiste français¹.

- **Proposition 1** (circulation des marchandises) : planifier un retour progressif à une régulation des échanges de marchandises en visant prioritairement des secteurs stratégiques (santé, énergie, alimentation...). Compenser dans la mesure du possible les taxes et quotas par des coopérations marchandes ou non marchandes avec les pays exportateurs pour répondre aux besoins réels des populations. Face à des États non coopératifs, ne pas renoncer à prendre des mesures unilatérales.

- **Proposition 2** (circulation des capitaux) : généraliser l'autorisation des pouvoirs publics pour les investissements directs et imposer un dépôt de garantie à tout investisseur pour entraver le désinvestissement. Élargir la liste des secteurs dont la prise de contrôle par des investisseurs étrangers est interdite ou fortement encadrée. Contrôler les sorties de capitaux (bénéfices rapatriés, investissements à l'étranger...) et les réguler de façon à permettre la relocalisation. Taxer les détenteurs de capitaux (dont la mobilité aura été réduite) de façon à financer les politiques publiques, et notamment la relocalisation.

- **Proposition 3** (compétences de l'État) : recruter et former massivement des douaniers, des contrôleur·ses financier·ères, des informaticien·nes, des spécialistes de la finance internationale, des inspecteur·rices du travail ou des installations classées pour l'environnement et des juristes afin d'empêcher les grandes entreprises de se soustraire aux règles commerciales, sociales et environnementales.

- **Proposition 4** (propriété des entreprises) : nationaliser tout ou partie des secteurs stratégiques que constituent le secteur bancaire et assurantiel, l'énergie, la santé, les transports et les communications et réorienter les investissements délocalisés vers les besoins nationaux. Faire de ces entreprises des modèles en matière de droits sociaux et environnementaux.

- **Proposition 5** (matières premières) : créer des monopoles publics pour le commerce international des matières premières et négocier avec les États producteurs des accords de long terme de façon à ne plus dépendre des marchés mondiaux.

- **Proposition 6** (droit international) : sur la scène internationale, défendre le droit à la régulation de l'économie nationale pour tous les États. Développer des coopérations internationales non marchandes dans les services publics, la recherche, la connaissance... #

1. A. BERNIER, *Démondialisation, relocalisation et régulation publique : pourquoi et comment*, Institut Rousseau, juin 2020 ; A. BERNIER, *La démondialisation ou le chaos : Démondialiser, décroître et coopérer*, Éditions Utopia, 2016.

1. Cet article est le résultat des travaux du groupe de réflexion « CSC Académie » lors de ses premières rencontres en 2019.

2. A. MONTEBOURG, « La démondialisation est en train de se réaliser », *Le Point*, 09/01/2021.

3. R. SAVAGE, « Le néo-protectionnisme, voie royale d'une démondialisation heureuse ? », *Écosphères*, 13/10/2011. En ligne : econospheres.be. Éléments de définition : le protectionnisme est une politique commerciale et fiscale visant à protéger les producteurs locaux de la concurrence des producteurs étrangers – il constitue une des dimensions de la démondialisation. Le keynésianisme désigne un ensemble de politiques économiques visant entre autres le plein emploi et une croissance tirée par la demande. Le fordisme

est un modèle social basé sur un accord entre employeur·ses et travailleur·ses, où ces dernier·ères acceptent d'adhérer aux processus de modernisation des entreprises en échange de la redistribution (via l'augmentation des salaires) des gains de productivité qui s'ensuivent.

4. F. LORDON, « La démondialisation et ses ennemis », *Le Monde Diplomatique*, Août 2011.

5. R. SAVAGE, *ibid.*

6. T. PIKETTY, *Une brève histoire de l'égalité*, Paris, Seuil, 2021, p. 349. Par exemple, un pays qui introduirait une taxation fortement progressive pourrait l'associer à des formes de protectionnisme à

l'égard de pays qui mettraient en place des formes de dumping fiscal tout en continuant à échanger de manière libre avec les pays qui partageraient ses propres pratiques de justice fiscale.

7. Bureau du Plan, « Exportations, hétérogénéité des entreprises et emploi en Belgique : une analyse entrées-sorties », Décembre 2019. Le fait que, dans cette étude, le Bureau du Plan s'appuie sur la place importante des exportations dans l'économie belge afin de promouvoir un renforcement de la compétitivité des entreprises exportatrices et de leurs fournisseurs est une bonne illustration des conséquences de la mondialisation.

8. B. BAURAIN, « Multinationales : la dépendance belge », *Démocratie*, n°11, novembre 2016.

Allemagne

Affronter les inégalités sociales : un enjeu incontournable pour l'avenir

> Thomas MIESSEN (*) et Christoph BRÜLL (**)

« La dignité humaine est intangible »¹ dit le premier article de la Loi fondamentale allemande. Aujourd'hui, les inégalités socioéconomiques qui divisent l'Allemagne la menacent. Cet article fait le point sur le manque d'ambition politique pour plus d'équité outre-Rhin et a *contrario* les innovations côté syndical et société civile.

“ L'Allemagne est une des démocraties les plus injustes au monde en termes d'inégalités de patrimoine. La raison principale de cette situation réside dans les héritages et les donations. Chaque année, 400 milliards d'euros (un montant comparable à 2/3 du PIB belge) sont donnés à la génération suivante. La plupart ne reçoivent rien². ”

La majorité des Allemand·es a le sentiment qu'il n'y a pas d'équité dans le pays, que ce soit dans la répartition des biens et des richesses ou entre les générations, constate un sondage de la fondation Bertelsmann en automne 2022. Il souligne entre autres « une source d'inquiétude : les personnes qui perçoivent plus d'injustice font moins confiance à la politique et aux institutions et sont moins enclines à faire des changements. Seuls 17 % des personnes pensent qu'il existe une justice dans la répartition des richesses en Allemagne³ ». Selon le journal économique Handelsblatt, la grande majorité des Allemand·es souhaiterait que les riches donnent plus de leur fortune et qu'il y ait un impôt sur la fortune. « Environ trois quarts des adultes demandent en outre que l'État s'engage davantage pour une redistribution équitable⁴. » D'autres recherches de la fondation Bertelsmann publiées en janvier 2023 montrent quant à elles à quel point la pauvreté des enfants et des jeunes reste un problème non résolu en Allemagne : « Plus d'un enfant sur cinq et d'un jeune adulte sur quatre est menacé de pauvreté. En chiffres absolus, cela signifie que près de 2,9 millions d'enfants et d'adolescents et 1,55 million de jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans étaient considérés comme menacés de pauvreté en 2021⁵. »

Pauvreté publique versus richesse privée gigantesque⁶

Aujourd'hui, quelques 809.000 Allemand·es ne doivent pas travailler. Ce chiffre, diffusé par la plateforme Statista a presque doublé au cours des dix dernières années, ce qui a suscité une vague d'in-

dignation. Marcel Fratzscher, le président de l'institut allemand pour la recherche économique DIW⁷, voit l'Allemagne en passe de devenir une société de rentier·ères. « 809.000 personnes n'ont pas besoin de travailler pour gagner leur vie, mais vivent des rendements et des revenus de leur patrimoine—ce sont donc des rentiers⁸. » Pour Fratzscher, un des problèmes fondamentaux d'un « nombre croissant de personnes fortunées est qu'il réduit la prospérité d'une société ». « Les milliardaires allemands ont pu accumuler plus de 100 milliards d'euros de fortune supplémentaire⁹ pendant la pandémie de Corona », écrit-il en se référant à des études récentes. « Les bénéfices sociaux seraient énormes si certains de ces milliards d'euros étaient utilisés pour investir dans un meilleur système de santé ou dans la protection du climat, et pas seulement pour augmenter la fortune privée de quelques-uns¹⁰. »

Face à cette croissance de personnes vivant de leurs rentes, l'écart se creuse avec les travailleurs et travailleuses qui sont confronté·es à une baisse des salaires. L'Institut socioéconomique de la fondation Böckler enregistre en effet une « perte de salaire réel » inouïe pour 2022. Certes, les salaires conventionnels nominaux en Allemagne ont augmenté en moyenne de 2,7 % en 2022, mais compte tenu de « l'augmentation des prix de l'immobilier au cours de l'année 2022 et des prix à la consommation de 7,8 %, il en résulte une baisse moyenne des salaires réels conventionnels de 4,7 %. Il s'agit là d'une valeur historiquement élevée en République fédérale d'Allemagne »¹¹.

La situation est particulièrement difficile pour les travailleuses et travailleurs précaires et sans em-

1. <https://handbookgermany.de/fr/basic-law>

2. M. LINARTAS, « Krasse Ungleichheit », *Freitag*, janvier 2023.

3. BertelsmannStiftung, *Gefühl ungerecht: Gerechtigkeitsempfinden in Deutschland*, publication en ligne, septembre 2022.

4. Rédaction Handelsblatt, « Die Mehrheit der Deutschen wünscht sich eine Vermögenssteuer für "Reiche" », *Handelsblatt*, 09 septembre 2022.

5. A. FUNCKE ea, *Neue Zahlen zur Kinder- und Jugendarmut: Jetzt braucht es die Kindergrundsicherung*, publication en ligne, 26 janvier 2023.

6. Inspiré d'une déclaration du responsable économique de Verdi, Dierk Hirschel, le 24 janvier 2023 sur Twitter.

7. Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung.

8. M. FRATZSCHER, « Auf dem Weg in die Gesellschaft der Privatiere », *Die Zeit*, 27 janvier 2023.

9. R. SHARMA, « The billionaire boom: how the super-rich soaked up Covid cash », *Financial Times*, 14 janvier 2021.

10. M. FRATZSCHER, « Auf dem Weg in die Gesellschaft der Privatiere », *Die Zeit*, 27.01.2023.

11. Communiqué de presse Hans Böckler Stiftung, *Tarifföhne steigen 2022 durchschnittlich um 2,7 Prozent – hohe Inflation führt zu Reallohnverlust von 4,7 Prozent*, Düsseldorf, 13 décembre 2022.



© Flickr Andreas Lehner

« Le travail social a plus de valeur ! ». Le climat social se tend en Allemagne.

12. C. BENNER, *Wir stehen an einer Wegscheide*, Hans-Böckler-Stiftung, décembre 2022.

13. <https://en.dgb.de/>

14. <https://www.tagesspiegel.de/es-kommt-eine-neue-zeit-dgb-wirft-verteilungsfrage-auf-9225417.html>

15. A. FREESE, « Es kommt eine neue Zeit : DGB wirft Verteilungsfrage auf », *Tagesspiegel*, 23 janvier 2023.

16. Syndicat sectoriel de l'industrie métallurgique, du textile et de l'habillement, du bois et du plastique.

17. <https://www.igmetall.de/aktive/tarif-und-branchen/branchen/maschinenbau-geizige-unternehmenslenker-riskieren-zukunft>

18. Le système hospitalier allemand est fortement impacté par des décennies de politiques néolibérales. Les commentateurs des médias ont évoqué la politique de l'enveloppe noire, qui interdit toute dette supplémentaire dans le budget, le frein constitutionnel à l'endettement des États fédéraux et le manque général d'investissements. Dans un « livre noir », le personnel en grève a témoigné anonymement de patient-es décédés en raison de l'absence de personnel ou d'erreurs fatales dues aux heures supplémentaires. Selon une étude européenne à grande échelle (appelée RN4CAST), une infirmière doit s'occuper de trois fois plus de patient-es qu'en Norvège et de deux fois plus qu'en Suisse.

19. <https://www.verdi.de/>

20. <https://wir-fuer-tarif.de/>

21. S. POELCHAU, « Die Konflikte werden wieder härter », *Nd-Aktuell*, 26 décembre 2022.

ploi, depuis les réformes néolibérales du chancelier Schröder qui avait notamment supprimé aussi l'indexation pour les allocations sociales. En effet, « la proportion de travailleurs dans des “emplois atypiques” n'a cessé d'augmenter au cours des 20 dernières années et reste, à un niveau élevé de 21 % » selon les dernières recherches de la fondation Böckler. « Ce sont surtout des femmes qui occupent des emplois qui ne leur permettent de vivre de manière autonome qu'au prix de grands sacrifices¹². »

Les syndicats face à ces inégalités

Yasmin Fahimi, la présidente de la confédération des syndicats allemands DGB¹³ qui représente aujourd'hui six millions de travailleur-ses allemand-es a dénoncé le problème important de répartition dans le pays. « Malgré les mesures efficaces prises par la coalition “feu tricolore” et les récents accords salariaux élevés », elle déplore que « de nombreux ménages soient toujours menacés par la pauvreté. (...) La diminution des conventions collectives—seule la moitié des salariés est encore payée selon les conventions collectives—rend cela de plus en plus difficile. » La présidente du DGB a parlé d'« explosifs pour la paix sociale et pour la transformation » et a demandé au gouvernement fédéral allemand un « plan d'action national pour augmenter le taux de convention collective » en appelant à un « renouveau démocratique »¹⁴.

Par ailleurs, les organisations syndicales et sociales critiquent l'insuffisance de la transformation du système d'allocation de chômage, à partir de la réforme très controversée Hartz IV.

Un adulte célibataire devrait recevoir 725 euros par mois pour vivre dignement au lieu des 502 euros prévus depuis le 1^{er} janvier 2023 par le nouveau système, ont-ils calculé. Un bénéficiaire de Hartz IV vivant seul recevait antérieurement 449 euros, plus le loyer et les frais de chauffage¹⁵.

L'IG Métal¹⁶ pointe quant à lui la menace pour l'avenir du pays que constitue l'égoïsme des dirigeant-es d'entreprise. Le syndicat métallurgiste dénonce en effet que « malgré des caisses pleines, les entreprises d'ingénierie mécanique n'investissent pas assez dans l'avenir ». Il s'agit d'un problème fondamental de justice sociale qui peut avoir des répercussions sur les entreprises elles-mêmes, nuisant à leur compétitivité. Face à ce constat, IG Métal « se bat pour que les entreprises et les politiques investissent et pour que les comités d'entreprise soient impliqués dans les décisions stratégiques »¹⁷.

Force est de constater que le climat social est de plus en plus marqué par des conflits en Allemagne. Le secteur de la santé a ainsi connu une grève de 77 jours de la part des travailleuses et travailleurs des hôpitaux universitaires de Rhénanie-du-Nord–Westphalie, la plus longue action de grève en République fédérale d'Allemagne depuis les années 1980¹⁸. Et dans la solidarité et la sincérité, les travailleuses et travailleurs de ces hôpitaux ont obtenu un succès important en signant une convention qui diminue substantiellement leurs charges. Ils ne se sont laissé impressionner ni par les tentatives d'interdire leur action par la loi, ni par les intentions de négociation toujours nouvelles des employeurs. Des mouvements semblables du secteur étaient en cours fin 2022, notamment à Francfort/Main et en Bade. Verdi¹⁹, le syndicat du secteur public, du non marchand et des employés, avec 1,9 million d'affilié-es, prépare actuellement ses négociations et actions collectives pour cette année. L'IG-Métal a, quant à lui, lancé une large campagne « Tarifbewegung »²⁰, littéralement à traduire par « mouvement de négociation collective », dans un format très axé sur des publics jeunes et les réseaux sociaux. Pour 2023, pour les deux grands syndicats d'IG-Métal comme pour Verdi, réunissant deux tiers des six millions de membres du DGB, comme pour les autres syndicats sectoriels, l'Institut socioéconomique de la fondation Böckler prévoit que les conflits se durcissent à nouveau²¹.

De nouvelles alliances

Face aux défis des inégalités, les syndicats allemands s'engagent également de plus en plus dans des alliances plus larges, avec d'autres acteurs de la société, comme le réseau allemand de justice fiscale qui vient de sortir son rapport 2023. Extrêmement bien documenté, celui-ci

fait l'inventaire des politiques de taxation actuelles et possibles, en insistant sur les nécessités d'innovations, de justice sociale en temps de guerre et d'inflation. Dans le domaine fiscal, l'accord de coalition se limitait antérieurement aux dernières crises «à une promesse importante, mais peu concrète, de prendre les devants dans la lutte contre la fraude fiscale et devenir un acteur contre l'évasion fiscale agressive, de lutter résolument contre le blanchiment d'argent et d'améliorer l'administration. Les promesses de moderniser de nombreux privilèges fiscaux injustes, avantages fiscaux nuisibles à l'environnement et d'autres problèmes ne sont pas abordés²²». Dans le nouveau contexte, de guerre et d'inflation, «il devient urgent de rendre notre système fiscal plus équitable (...). Nous avons notamment besoin de rétablir une taxation adéquate du patrimoine afin d'éviter que l'écart entre les riches et les pauvres ne continue de se creuser»²³, explique Karl-Martin Hentschel, membre du comité de coordination du réseau allemand de justice fiscale.

«Finanzwende» est une autre initiative lancée il y a quelque temps par le DGB et d'autres organisations de la société civile. Avec expertise et engagement, Finanzwende a soumis dernièrement au public des propositions pour réduire le secteur des finances. Leur travail part du constat qu'un secteur financier surdimensionné nuit à l'économie et à la société. «La taille du secteur financier dans la zone euro a doublé au cours des 20 dernières années par rapport à la performance économique. Le secteur remplit de moins en moins sa fonction initiale d'octroi de crédits aux entreprises et aux ménages. Au contraire, de nombreuses transactions financières ont lieu exclusivement au sein du secteur financier. Si l'on veut que le secteur financier soit à nouveau davantage au service de tous, il faut que sa taille diminue. De nombreuses personnes pensent à juste titre que l'activité principale d'une banque comme la Deutsche Bank est l'octroi de crédits. Après tout, la Deutsche Bank a accordé des crédits d'une valeur de 431 milliards d'euros. Cela correspond à plus d'un dixième du produit intérieur brut (PIB) allemand, ce qui peut paraître important. Mais l'octroi de crédits est loin d'être comparable avec les positions à risque issues du commerce des produits dérivés. En effet, les produits dérivés en cours de la Deutsche Bank s'élèvent à un montant stupéfiant de 32.000 milliards d'euros, soit 1.000 % du PIB allemand. Il s'agit à présent d'inverser cette tendance afin que le secteur financier soit à nouveau davantage au service de la société et de l'économie réelle²⁴.» Les mesures de régulation financière sont approfondies et proposées dans le débat public national et européen, conjointement avec Finance-Watch dont Finanzwende est un des membres.

« Il devient urgent de rendre le système fiscal plus équitable (...). Nous avons notamment besoin de rétablir une taxation adéquate du patrimoine. »

Des économistes, dont certains proches des syndicats réunis au sein de l'initiative «New Economy Forum (NEF)»²⁵ ont par ailleurs tenté il y a peu d'évaluer si les récents développements en matière de recherche et de politique reflètent les prémices d'un nouveau paradigme plus en phase avec les besoins socioécologiques. Ils ont constaté qu'au cours des quinze dernières années, un ensemble de recherches a vu le jour dans un large éventail de domaines dépassant désormais des cadres d'analyses et de réflexions cloisonnés dans des disciplines spécifiques. Il s'agit de «nouveaux courants de pensée majeurs, chacun reflété par des penseurs internationaux de premier plan»²⁶. Sans les nommer ici en détail, Thomas Fricke, un des auteurs de NEF constate dans un résumé publié dans la presse allemande: «L'État est à nouveau sollicité en matière de politique économique – et il est peu probable qu'il s'agisse seulement d'une mode allant à l'encontre du "bon sens économique". Ce qui se passe actuellement est plutôt l'expression d'un nouveau paradigme économique qui va marquer les prochaines années.²⁷»

Besoins de solidarités fortes

Les indicateurs d'inégalités²⁸ tels que l'écart salarial, le coefficient de Gini et d'autres montrent une situation sensiblement plus égalitaire en Belgique. Mais ce serait inutile de se focaliser sur ces différences et surtout de se rassurer par ces chiffres. Le besoin de solidarités fortes est immense dans nos sociétés soumises à des changements permanents. Et les impacts néfastes causés par le manque de politiques plus égalitaires sont d'un même ordre de grandeur pour les travailleuses et travailleurs d'Anvers, de Charleroi, comme de Duisburg ou de Berlin, de Lille ou Rotterdam.

Les successions de crises et de bouleversements du monde de travail que connaît la société allemande sont par ailleurs, pour la plus grande partie, externes et identiques à celles des autres sociétés. Trouver des réponses communes et justes au niveau au moins européen, voire international, est dès lors central. #

(*) ACV-CSCi Europe Desk et

(**) Assistant professeur au Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History (C²DH)

22. J. JIRRMANN ea, *Jahrbuch Steuergerechtigkeit 2023*, publication en ligne, janvier 2023.

23. Communiqué de presse d'Attac, *Niedrigsteuerland für Superreiche!*, publication en ligne, 17 janvier 2023.

24. Finanzwende, *Der Finanzsektor ist zu groß und schadet Wirtschaft und Gesellschaft*, publication en ligne, 15 décembre 2021.

25. <https://newforum.org>

26. New Economic Forum, *Mapping the state of the paradigm shift*, publication en ligne, 16 janvier 2023.

27. T. FRICKE, « Modephänomen oder neues Paradigma », *Makro-nom*, 26 janvier 2023.

28. Voir notamment les données de l'OCDE, de l'ETUI, d'Eurofound, de la Commission européenne et de l'EU TAX Observatory.



INTERVIEW

**Olivia NEDERLANDT**

Professeure à l'Université libre de Bruxelles, professeure invitée à l'Université Saint-Louis (Bruxelles) et chercheuse post-doctorante F.R.S.

**Jean-Marc MAHY**

Il a passé 19 ans en prison et ne cesse de témoigner de son vécu, notamment dans la pièce de théâtre « Un homme debout », pour sensibiliser aux questions carcérales. Éducateur, il mène aussi auprès des jeunes un travail d'éducation et de prévention.



Jean-Marc MAHY et Luk VERVAET, *Le musée de Tongres est mort ? Vive la prison !*, Louvain-la-Neuve, Academia, 2019, 136 pages.

« Il est urgent de mener un travail de sensibilisation sur les prisons »

Faire de l'ancienne prison de Forest un musée, c'est le projet de l'asbl 9 m2 composé de citoyen·nes, acteurs associatifs et du monde de la justice. L'objectif est de proposer un outil pédagogique et un espace de réflexion sur l'enfermement et le système pénal. Ce type d'initiative a déjà vu le jour dans les murs de la prison de Tongres entre 2005 et 2008.

En quoi consiste votre projet de musée dans la prison de Forest ?

Olivia Nederlandt (O.N.): Nous souhaiterions conserver deux des quatre ailes que compte la prison de Forest pour installer dans l'une, un musée pédagogique et dans l'autre, un centre d'exposition, de recherche et de documentation. Le musée a pour objectif de sensibiliser les citoyen·nes—y compris les jeunes—mais aussi les travailleur·ses par exemple—aux réalités de la prison et de l'enfermement. Ce lieu serait également un espace de rencontres pour les chercheur·ses et académiques qui étudient le système pénal sous toutes ses coutures, mais aussi un lieu de débat citoyen. Concrètement, le musée comptera deux volets. Le premier, historique, remontera l'histoire des prisons, avec des pièces historiques inédites. Qui enferme-t-on au cours de l'histoire ? Où et comment construit-on les prisons ? Le deuxième volet sera pédagogique et ciblera les jeunes. On veut montrer ce que représente la privation de liberté, que ce soit dans une prison vétuste ou une prison moderne. Nous voulons aussi faire ressentir et expérimenter, afin d'aller au-delà des discours véhiculés aujourd'hui qui sont loin de refléter la réalité. Il y est urgent de mener ce travail de sensibilisation parce qu'on enferme de plus en plus.

C'est à partir du musée de Tongres qu'est née l'idée pour Forest ?

Jean-Marc Mahy (J.-M. M.): En 2008, nous avons lutté, avec Luk Vervae, enseignant en prison, pour garder ouvert le musée-prison de Tongres, fermé en 2008 pour être transformé en prison pour mineurs un an plus tard. Plus de dix ans plus tard, nous avons lancé, avec des dizaines de citoyen·nes, ainsi que La Ligue des droits humains et la section belge de

l'Observatoire international des prisons, cette idée pour Forest.

O. N.: Dans le dernier rapport de la Commission de surveillance de Forest-Berkendael, nous encourageons aussi le développement d'une telle initiative.

Comment se présentait concrètement le musée-prison de Tongres ?

J.-M. M.: Il s'agissait d'une expérience holistique durant laquelle visiteur·ses ressentent l'humidité des cellules, l'oppression, la sensation d'enfermement... Quatorze cellules avaient un thème, basé sur le vécu et les sentiments d'une personne en prison: cellule des rêves, du temps perdu, de la justice. L'idée était de faire prendre conscience de toutes les émotions qui nous traversent quand on est enfermé, d'autant que celles-ci sont concentrées «entre six murs». J'utilise cette expression, car en prison, on regarde souvent le plafond et le sol. Et parfois, le plafond nous semble en bas, et le sol se dérober. Cette «scéno» a été pensée par la designer Linde Hermans, qui a passé deux mois sur place pour s'imprégner des conditions carcérales.

Qu'en retiraient les personnes qui ont fait la visite ? Qu'est-ce qui vous a particulièrement marqué ?

J.-M. M.: J'ai des souvenirs assez différents puisque j'ai eu des publics assez diversifiés: des profs, des élèves, etc. Chez les adolescent·es, on voit vraiment un «avant-après» la visite. Ils arrivent avec des idées préconçues comme «La prison, c'est les vacances» ou «Ici, je vais devenir un homme» comme si ça ne changeait pas grand-chose à leur vie, qui tourne principalement autour de leur chambre et leur PlayStation. En faisant cette

visite, ils prennent conscience que c'est impossible de vivre dans une cellule de 9m².

Donc, vous visez spécialement les jeunes tant à Tongres qu'à Forest ?

J.-M. M. : Il faut parler de la prison à tout le monde. Je viens de rentrer de Grenoble où j'ai eu des débats très respectueux avec les détenus sur l'importance de mettre à profit le temps de détention pour s'instruire, pour transformer le temps perdu en temps de liberté. Mais en effet, avec les jeunes, j'ai un réel objectif de prévention. Je suis rentré en prison à 17 ans et mon expérience les fait forcément réfléchir. Sur les 20 jeunes avec qui j'étais enfermé en IPPJ, la plupart sont morts aujourd'hui. Je parle donc pour ceux qui ne sont plus là et en vue d'éviter que ça arrive encore. J'aborde la question de la violence avec les jeunes, car dans la plupart des cas, les mineurs délinquants sont d'abord des jeunes qui ont souffert et qui ont exprimé la souffrance par la violence. Je répète souvent que « la violence est le bruit d'une souffrance qui n'est pas entendue ». Après avoir mis des mots sur la violence, je leur explique aussi les dommages que l'on cause aux autres, à ses proches, etc.

Il faut trouver un équilibre entre la responsabilité de chacun de prendre sa vie en main et la responsabilité collective. C'est à nous tous de nous en vouloir de maintenir cette violence omniprésente, cette production médiatique qui donne l'envie d'être riche et ôte tout rêve aux jeunes, de laisser faire une société qui produit des injustices qui ensuite créent de la violence.

O.N. : En faisant un musée, l'objectif est aussi de montrer que l'enfermement est une question collective, qui nous concerne toutes et tous... La justice pénale est en effet axée sur la responsabilité individuelle, ce qui a pour effet d'éclipser tout le contexte social et économique dans lequel la délinquance s'inscrit. Or, on le sait, le pénal ne peut être une réponse à des problèmes sociaux.

Quels sont aujourd'hui les principaux obstacles qui se placent sur votre route pour lancer ce projet ?

O.N. : Au cours de ces derniers mois, nous avons multiplié les contacts politiques à tous les niveaux de pouvoir (fédéral, régional, communautaire et communal), nous avons également rencontré la Régie des bâtiments et l'administration pénitentiaire. Maintenant, il nous faut des accords et donc de l'intérêt du monde politique. Notre priorité numéro 1 est d'obtenir une occupation temporaire des lieux. Mais la situation est compliquée, car la question se pose de savoir qui sera, à terme, propriétaire du terrain sur lequel la prison est située. Ce terrain appartient pour l'instant au fédéral, à la Régie des bâtiments. La Région est un acheteur potentiel, mais rien n'est garanti. Notre interlocuteur actuel est dès lors la

Régie, mais à ce stade, nous n'avons pas encore pu identifier de personnes au sein de celles-ci pour nous aider à concrétiser le projet. Le temps presse pourtant, car nous craignons que le bâtiment ne se détériore en étant laissé à l'abandon, ce qui compliquerait l'installation du musée. Nous tenons aussi à souligner que nous avons connaissance de l'existence d'autres projets, projets artistiques d'expositions temporaires, projets portés par des écoles d'architecture ou encore projets d'occupation temporaire pour les habitants du quartier, et notre volonté est de collaborer avec toutes ces personnes pour que ces projets se complètent et s'enrichissent mutuellement. Nous sommes d'ailleurs déjà en contact avec plusieurs d'entre elles.

Quelle est votre analyse de la construction de la maxi-prison de Haren ?

O.N. : La construction de nouvelles prisons n'est pas une bonne réponse par rapport à la problématique de la surpopulation carcérale. Au contraire, l'ouverture de nouveaux bâtiments aggrave l'inflation carcérale. Nous avons aujourd'hui 11.000 détenus. Nous n'avions plus connu ça depuis cinq ans. Il y a des corrélations entre l'absence de titre de séjour ou le chômage et l'enfermement. En décidant de construire Haren, il fallait alors véritablement fermer toutes les prisons de Bruxelles. Or, ces prisons n'ont pas fermé sauf Forest et l'on sait que vont être construites d'ici fin 2023 quinze maisons de détention. C'est tout le paradoxe actuel. On nous parle de réforme du droit pénal, de procédure pénale, mais on continue à présenter l'érection de nouvelles prisons comme LA réponse.

On dit d'Haren—au contraire de Tongres ou Forest—que c'est une prison moderne. Quelle est votre analyse ?

O.N. : Je me réfère aux travaux du chercheur David Scheer qui parle du « paradoxe de la modernisation carcérale ». Par là, il entend le fait que ce n'est pas parce que l'infrastructure est neuve que les conditions de détention sont nécessairement meilleures. Ce qui compte, c'est l'accès aux activités, les contacts sociaux, qu'on soit dans un ancien ou un nouvel établissement. Et David Scheer montre que paradoxalement, des détenu-es se sentent mieux dans de « vieilles » prisons que des nouvelles, car celles-ci réduisent les possibilités de circulation, les liens humains et les contacts sociaux.

J.-M. M. : Ils prétendent qu'ils veulent rendre les détenu-es autonomes. Mais c'est loin d'être le cas. Un exemple : ils ont mis en place un système informatique pour gérer les visites, les bibliothèques, etc. Mais qui connaît l'informatique ? Sans compter que la prison compte un grand taux d'analphabétisme. #



AU FIL DES PAGES

Jun 2022, élections législatives en France. Le Rassemblement national, avec 89 député·es élu·es, devient le premier groupe d'opposition à l'Assemblée nationale. Comment réagir à cette percée inédite, signe supplémentaire du succès de la



stratégie de dédramatisation du parti? «Face à cette nouvelle donne, il est rapidement apparu que les élus français n'avaient pas de stratégie claire», souligne en avant-propos l'étude L'extrême droite au sein des parlements européens publiée par la fondation Jean Jaurès. À partir d'autres exemples européens, qui ont aussi connu la présence d'élus d'extrême droite au sein de parlements nationaux et régionaux, l'étude s'attache à décrypter pays par pays (France, Allemagne, Espagne, Autriche, Finlande et Suède) les réactions et leviers des parlements pour organiser la « riposte démocratique ». Cette étude comparative vise à nourrir les stratégies pour contenir autant que possible leur influence au sein des parlements et contrer les modes opératoires des partis d'extrême

droite qui consistent par exemple (avec des variations selon les pays) en l'affichage d'une façade de respectabilité, au dénigrement de la culture politique démocratique, à la provocation, ou encore à une approche polarisante (le «peuple» contre les «élites»). Une analyse essentielle pour comprendre les dilemmes et les choix auxquels les défenseurs de la démocratie font aujourd'hui face. #

Disponible en ligne sur le site de la Fondation Jean Jaurès : <https://www.jean-jaures.org/>

NOUS VOUS EN PARLIONS...

Le mois dernier, Démocratie vous emmenait outre-Manche, où le Trades Union Congress (TUC) avait tenu en octobre son 154^e Congrès. Dans un contexte de regain du militantisme sur fond de crise économique, *Le mouvement ouvrier britannique peut-il inverser la tendance?* s'interrogeait Karin Devroye. La question reste pendante en cette fin de mois de janvier. Le gouvernement de Rishi Sunak tente de faire adopter à toute vitesse par le Parlement des mesures visant à limiter sévèrement le droit de grève dans plusieurs secteurs. Sur base de cette nouvelle législation anti-syndicale, il sera possible de forcer les travailleurs qui ont décidé de faire grève



à travailler et de les licencier en cas de non-respect. Le TUC fait campagne pour empêcher l'aboutissement de ce projet en loi. Pour son secrétaire général, Paul Nowak, «il est temps que le gouvernement mette de l'ordre dans ses priorités. Au lieu d'imaginer de nouvelles façons de s'attaquer au droit de grève, les ministres devraient faire en sorte que les salaires augmentent dans toute l'économie, en commençant par une augmentation décente des salaires des travailleurs du secteur public».

En soutien, la CSC a écrit à l'ambassadeur du Royaume-Uni en Belgique pour lui demander «de transmettre aux ministres britanniques la solidarité des travailleurs belges avec les fonctionnaires et tous les travailleurs du Royaume-Uni qui cherchent à défendre leur niveau de vie et leur droit d'agir pour défendre leurs droits au travail par le biais d'actions collectives, y compris la grève». À l'heure d'écrire ces lignes, les membres du Parlement débattent du projet de loi. Espérons qu'à la question posée dans le numéro de janvier on puisse répondre par l'affirmative. #

Comité de rédaction

M. BUCCI • D. DECOUX • A. ESTENNE • L. FAURE • P. FELTESSE • J. GRAS • P. LEDECCQ • A. MAIA • T. MIESSEN • V. ORUBA • F. REMAN • N. SHEIKH HASSAN • S. SHOLOKHOVA • C. STEINBACH •

Rédactrice en chef Stéphanie BAUDOT

Journaliste Manon LEGRAND

Mise en page Elsa KBAIER

Photo Une © compass vecteezy

Site www.revue-democratie.be

E-mail democratie@moc.be

Administration Lysiane METTENS tél. : 02 246 38 43

Avec le soutien de Mouvement Social scrl

Éditeur responsable Dominique DECOUX

Centre d'information et d'éducation populaire du MOC (CIEP ASBL) - BP50 - 1031 Bruxelles

Démocratie est publié sans but lucratif

Pour recevoir Démocratie

Par domiciliation, demandez un avis de domiciliation en téléphonant

au 02 246 38 43 (ou via lysiane.mettens@ciep.be).

Vous payez 20 EUR par an ou 10 EUR par semestre.

Par virement bancaire, versez la somme de 25 EUR (pour les 12 prochains numéros)

ou de 43 EUR (24 prochains numéros) sur le compte BE95-7995-8743-7658 avec la mention « DÉMOCRATIE ».

Le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application. Son objectif est de mieux protéger l'utilisation des données personnelles. Démocratie s'engage à stocker vos données de manière sécurisée, sans les partager avec des tiers. Vous pouvez en permanence vous désabonner, demander la rectification de vos données en cas d'erreur ou en demander la suppression en vertu de votre droit à l'oubli. Pour toute question concernant l'utilisation de vos données, n'hésitez pas à nous contacter : democratie@moc.be

GAVROCHE@MOC.BE

«3.070 demandeurs d'asile par mois en moyenne en Belgique, 416 au Danemark». Ces chiffres, accompagnés du commentaire «la politique de l'asile doit être différente et meilleure», ont été diffusés sur Twitter par Tom Van Grieken. Quand un président de parti d'extrême droite exprime son admiration pour la politique que mène un gouvernement social-démocrate, on s'interroge sur l'évolution du monde et l'estompement des normes. Au pouvoir depuis 2019, la gauche danoise s'illustre sinistrement dans sa volonté de maîtrise des flux migratoires : gestion drastique des entrées sur le territoire, programme d'intégration exigeant, volonté de traiter les demandes d'asile hors de l'Europe à la manière des conservateurs britanniques... Le Danemark est allé jusqu'à offrir, il y a un an des barbelés coupants à la Lituanie pour sa clôture anti-migrants. Mais le pire arrive : ses succès électoraux sont vus comme le résultat de cette politique ultra-restrictive. Le rêve danois «socialiste» de l'extrême droite flamande n'est pas un mirage. Et à en croire le nouveau slogan de Vooruit présenté par son président lors de la cérémonie des vœux de son parti, l'inverse ne semble pas moins irréaliste. Vlaanderen opnieuw sterker maken! ça ressemble fortement à «Make vlaanderen great again», non? À moins que ce ne soit à «Forza Flandria»? Conner Rousseau cherche-t-il lui aussi son inspiration dans le camp adverse? Les frontières entre les idéologies sont nettement plus perméables que celles de Frontex. Pourtant, ce n'est pas pour nous protéger des migrant-es qu'il faudrait ériger des murs et des barbelés, mais bien contre toutes ces idées néfastes... #